

Département de l'Essonne

Arrondissement de  
Palaiseau

Canton d'ARPAJON

Commune de

BRUYERES LE CHATEL

AFFICHÉ LE

/ 3 AVR. 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-neuf mars à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, Isabelle BARAVIAN, Martial BERTHENET, Jean-Louis CLOU, Willy DESHAYES, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION (arrivée à 20h25), Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : François ALLERMOZ par Mme HUBERT-TIPHANGNE, Laurent FOURMOND par Mme GATIN, Huguette GIRARD par M.BERTHENET, Didier PREHU par M.PEROT.

Absents excusés : Fabrice MARION (jusqu'à 20h25), Christophe PINET.

Madame RANNOU accepte les fonctions de secrétaire de séance.

### INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2017/06 du 07/02/2017 : Contrat avec le Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives.
- Décision n°D2017/07 du 08/02/2017 : Contrat d'assistance et d'hébergement du Logiciel de Gestion de la Bibliothèque municipale pour 1 188 € TTC.
- Décision n°D2017/08 du 28/02/2017 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour 1 124.63 €.
- Décision n°D2017/09 du 03/03/2017 : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle pour 1 097.20 €.
- Décision n°D2017/10 du 06/03/2017 : Désigne Maître François Le Baut dans le précontentieux relatif à une infraction au Code de l'Environnement.
- Décision n°D2017/11 du 07/03/2017 : Conventions avec l'AIDIL pour 480 € TTC.
- Décision n°D2017/12 du 07/03/2017 : Convention avec l'association « ATOUT GROUPES » pour 3 260 € TTC.
- Décision n°D2017/13 du 20/03/2017 : Contrat relatif à l'entretien des espaces verts 31 039.20 € TTC.
- Décision n°D2017/14 du 20/03/2017 : Contrat relatif à l'entretien des installations de chauffage pour 10 484.40 € TTC par an.
- Décision n°D2017/15 du 20/03/2017 : Contrat relatif à la vérification périodiques des installations et équipements techniques pour 4 740 € TTC par an.

### PERSONNEL

#### 01 - N°DCM2017/18 Indemnité des Elus – modification de l'indice brut terminal

ATTRIBUE au Maire les indemnités de fonction au taux de 40,01% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

ATTRIBUE aux Adjoints les indemnités de fonction au taux de 14,57% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

ATTRIBUE aux Conseillers délégués (maximum 1), les indemnités de fonction au taux de 14,57% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

#### 02 - N°DCM2017/19 Indemnité du Receveur Municipal

DEMANDE le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux maximum en vigueur,

VERSE l'indemnité de conseil aux trésoriers, soit à :

\* Mme Laurence COLONNEAUX pour la période du 01/01/2016 au 18/05/2016,

\* Mme Isabelle DRANCY à compter du 19/05/2016.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### **03 - N°DCM2017/20 Plan de formation 2017**

MET en œuvre le plan de formation 2017 selon les modalités figurant au document annexé à la présente délibération. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

## **URBANISME**

### **04 - N°DCM2017/21 Protocole de mise à disposition d'informations géographiques**

APPROUVE les termes du protocole de mise à disposition d'informations géographiques auprès de la société TomTom, et AUTORISE le Maire à signer ledit protocole. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### **05 - N° DCM2017/22 Déclaration préalable : remplacement menuiseries**

AUTORISE le Maire à déposer une déclaration préalable afin de procéder au remplacement des menuiseries de l'appartement n°2 situé 3 rue du Pont Lignol et établir tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### **06 - N°DCM2017/23 Révision Plan Local d'Urbanisme : Intégration du contenu modernisé**

APPROUVE l'intégration du contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme, dont notamment le contenu du règlement. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### **07 - N°DCM2017/24 Révision Plan Local d'Urbanisme : nouveau débat d'orientation sur le Projet d'Aménagement et de Développements Durables**

DEBAT sur les modifications du projet d'aménagement et de développements durables présenté.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### **08 - N°DCM2017/25 Promesse de vente – Le Parc**

APPROUVE le premier projet présenté en novembre 2016 par la SARL ILE-DE-FRANCE IMMOBILIER I.D.F. IMMO, représentée par Monsieur Pascal FOURNIER, consistant à réaliser une résidence de tourisme et affaires avec restauration, des lodges, une conciergerie avec des salles locatives et un pôle bien-être-santé-sport pour une surface de plancher d'environ 5 280 m<sup>2</sup> sur 9 850 m<sup>2</sup> environ pour un prix de 392 450 €, ainsi que le deuxième projet présenté en mars 2017 consistant à réajuster à la fois les m<sup>2</sup> nécessaires à la réalisation du projet soit environ 8 800m<sup>2</sup> et le prix d'acquisition pour 375 000€,

AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente correspondante avec la SARL ILE-DE-FRANCE IMMOBILIER I.D.F. IMMO, représentée par Monsieur Pascal FOURNIER, sous réserve de la réception de l'estimation des services des domaines,

DIT qu'un document d'arpentage devra être réalisé pour signer l'acte de vente et que les m<sup>2</sup> de cession et le prix de vente seront réajustés en conséquence,

DIT que la vente de ce foncier ne pourra avoir lieu qu'après approbation du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme,

Adopté par 19 voix pour et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

## **TRAVAUX**

### **9 - N°DCM2017/26 Dotation de soutien à l'investissement des communes, créé par l'article 159 de la loi de finances pour 2017- Revitalisation du centre bourg avec la création d'une Maison des Services, regroupant un Pôle Médical, un Pôle Jeunesse, des salles associatives et une structure RAM**

INSCRIT le programme de travaux de revitalisation du centre bourg avec la création d'une Maison des Services, regroupant un Pôle Médical, un Pôle Jeunesse, des salles associatives et une structure RAM, pour 2017 pour un montant de 925 332€HT,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses :	925 332.00 €
Subvention sollicitée au titre de la dotation de soutien :	740 265.60 €
Part communale :	185 066.40 €

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

## **AFFAIRES SOCIALES**

### **10 - DCM2017/27 Convention avec l'association REPERES**

APPROUVE la convention avec l'association REPERES et son dispositif régional de formation « Espaces Dynamiques d'Insertion » pour une intervention au sein du parc du Château pour la réalisation de travaux forestiers, d'espaces verts et de maçonnerie, et AUTORISE le Maire à la signer, AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000 €), prévue au budget primitif 2017. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

## FINANCES

### 11 - N°DCM2017/28 Compte de gestion 2016 - Budget principal M14

DECLARE que le compte de gestion 2016 de la commune, établi par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, PREND ACTE du compte de gestion M14 du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif M14 du Maire pour le même exercice. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### 12 - N°DCM2017/29 Compte administratif 2016 – Budget principal M14

ADOpte le compte administratif M14 de l'exercice 2016.

Adopté par 18 voix pour et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

### 13 - N°DCM2017/30 Affectation du résultat 2016 - Budget principal M14

DECIDE de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 002 « Excédent antérieur reporté » soit la somme de 674 026,68 €.

Adopté par 19 voix pour et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

### 14 - N°DCM2017/31 Vote des subventions aux associations

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement des subventions aux associations (liste ci-dessous) figureront au Budget Primitif 2017, chapitre 65 article 6574, pour un montant total de 46 500€.

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUÉ
Anciens combattants	360.00 €
Ateliers de Bruyères	300.00 €
Bibliothèque Centre Documentaire (BCD)	2 000.00 €
Cercle Généalogique	200.00 €
Comité des fêtes	8 000.00 €
Culture Sans Frontières	1 350.00 €
Ecole de musique	12 500.00 €
FNACA	360.00 €
Les Fripouilles	450.00 €
Gym Form' Détente	500.00 €
Judo Club de Bruyères	2 500.00 €
La Lisière	2 000.00 €
Nous Refusons de Nous Taire !	270.00 €
Repères	5 000.00 €
Souffle	150.00 €
Tae Kwon Do	1 000.00 €
Tennis Club de Bruyères	950.00 €
Tourbillons	1 500.00 €
USEP Les Sources	300.00 €
USEP EM	300.00 €
Provision – réserve à projet	6 510.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 500.00€</b>

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### 15 - N°DCM2017/32 Frais de représentation du Maire

DECIDE d'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle à compter de 2017,

FIXE le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à Monsieur le Maire à 2 000 (deux mille) euros,

DIT que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### 16 - N°DCM2017/33 Vote des taux d'imposition 2017

FIXE les taux de la manière suivante :

Taxe d'Habitation : 12,25 %,

Taxe Foncier Bâti : 14,87 %,

Taxe Foncier Non Bâti : 48,81 %,

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### 17 - N°DCM2017/34 Budget primitif 2017 - Budget principal M14

ADOpte par chapitre pour la section de fonctionnement, et par chapitre avec opération pour la section d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2017, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

**Section de fonctionnement :****DEPENSES**

Chapitre	BP 2017
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	773 772,00 €
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 215 600,00 €
CHAPITRE 022 – DEPENSES IMPREVUES	20 000,00 €
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre section	39 000,00 €
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	218 200,00 €
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	192 000,00 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 900,00 €
<b>Virement à la section d'Investissement</b>	<b>689 776,70 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 153 248,70 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	BP 2017
CHAPITRE 002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	<b>674 026,68 €</b>
CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	22 500,00 €
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES	292 345,20 €
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	1 614 567,82 €
CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	522 609,00 €
CHAPITRE 75 - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	25 200,00 €
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 153 248,70 €</b>

**Section d'investissement :****DEPENSES**

Chapitre	BP 2017
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	530 050,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	14 500,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	344 858,74 €
Opération 22 - Equipements sportifs	40 000,00 €
Opération 33 - Groupe Scolaire	306 125,00 €
Opération 36 – Acquisition Lieudit "Le Parc"	584 956,60 €
Opération 37 – Travaux Toiture de l'Eglise	935 300,00 €
Opération 38 – Liaison Douce (Voie verte)	1 310 784,00 €
Opération 39 – Maison de Santé et Associative	1 089 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 155 574,34 €</b>
<b>RAR 2016</b>	<b>4 591 985,99 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017</b>	<b>9 747 560,33 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	BP 2017
<b>Chapitre 001 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>1 109 237,98 €</b>
<b>Chapitre 021 - Virement section de fonctionnement</b>	<b>689 776,70 €</b>
Chapitre 040 - Opération d'ordre	294 638,50 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	970 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	99 479,00 €
Opération 33 - Groupe Scolaire	163 460,00 €

Opération 36 - Acquisition lieudit "Le Parc"	746 425,00 €
Opération 37 – Travaux Toiture de l’Eglise	277 200,00 €
Opération 38 – Liaison Douce (Voie verte)	496 160,00 €
Opération 39 – Maison de Santé et Associative	651 654,81 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 498 031,99 €</b>
<b>RAR 2016</b>	<b>4 249 528,34 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017</b>	<b>9 747 560,33 €</b>

Adopté par 19 voix et 3 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

**18 - N°DCM2017/35 Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (TIPI régie)**

APPROUVE la convention d'adhésion à effet du 01/09/2017 et autorise Monsieur le Maire à la signer,  
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**SCOLAIRE ENFANCE ET JEUNESSE**

**19 - N°DCM2017/36 Convention d'occupation de l'Espace Bruyères Loisirs Culture par Cœur d'Essonne Agglomération pour les activités du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)**

APPROUVE la convention à compter du 01/04/2017 et autorise Monsieur le Maire à la signer,  
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**QUESTIONS DIVERSES**

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

**20 – Occupation du domaine public**

**21 – Barrière**

**22 - Commission Travaux, développement économique**

**23 - Journal municipal**

Extrait pour affichage, en Mairie,  
**Le 30/03/2017**  
Le Maire,

Thierry ROUYER

